



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Chevalley Michel
Urgences et SMUR

2020-CE-235

I. Question

Le Sud du canton est le grand perdant de la réforme hospitalière annoncée par l'HFR. Tant la vox populi que les parlementaires s'en sont fait un large écho.

En réponse aux préoccupations de tout un chacun, HFR et Conseil d'Etat annoncent la très prochaine mise en place du premier centre de santé.

A ce jour, on n'en sait pas davantage sur le centre de santé. C'est une coquille vide et ce simple fait permet d'échafauder toutes sortes d'hypothèses : se situera-t-il à Riaz, bénéficiera-t-il d'un plateau technique, d'une permanence médicale et, last but not least, offrira-t-il un service d'urgences, digne de ce nom ?

Si l'opération, dite élective, peut très bien attendre – la pandémie actuelle n'en fait-elle pas la démonstration ? – il n'en va pas de même de l'urgence : accident, infarctus ou encore AVC, l'homme normalement constitué se fait un sang d'encre, relativement à la prise en charge de ce type d'urgence, surtout s'il est directement concerné et qu'il demeure à plus de 15 minutes de la première ambulance disponible.

Pour pallier cette difficulté supplémentaire et répondre au mieux aux urgences de degrés 1 ou 2, le centre cantonal a complété l'offre ambulancière (excellente, par ailleurs) par la mise à disposition, en juin 2015, d'un SMUR. Le SMUR implique l'intervention sur place d'un médecin d'urgence. Il est déployé dans les situations les plus graves (accident grave, détresse respiratoire, état de choc, coma ou réanimation), en collaboration étroite avec les services d'ambulances.

Dès lors, je remercie le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. Quel bassin de population couvre le SMUR fribourgeois ?
2. Quelles sont les destinations vers lesquelles le SMUR est principalement engagé ?
3. Quel est le nombre d'interventions annuelles (degrés 1 et 2) du SMUR basé à Fribourg ?
4. Pour comparaison, quel est le nombre d'interventions du SMUR broyard ?
5. Peut-on dire que le SMUR complète le service d'ambulances et que la combinaison des deux est censée répondre aux attentes de la population ?
6. Est-il envisageable de coordonner SMUR et service d'ambulances pour le Sud du canton ?
7. Dans l'affirmative, est-ce qu'une telle offre pourrait remplacer une permanence d'urgences 24/24 ?

8. Comment est financé le SMUR Fribourg et que coûte-t-il chaque année ?
9. Et enfin, où (en quel lieu) se situeront les deux premiers « centres de santé » ?

3 décembre 2020

II. Réponse du Conseil d'Etat

Au préalable, le Conseil d'Etat relève le caractère essentiel d'une prise en charge de qualité des urgences vitales sur l'ensemble du territoire cantonal. Il rappelle que l'engagement, la gestion et le suivi de toutes les interventions en urgence sont coordonnés par la centrale sanitaire 144. Cela implique une coordination entre les différents partenaires de la chaîne des urgences, notamment les first responder, les services d'ambulance, les Services mobiles d'urgence et de réanimation (SMUR), la police, la REGA, les pompiers, les médecins et les hôpitaux.

1. *Quel bassin de population couvre le SMUR fribourgeois ?*

Le SMUR fribourgeois est une organisation cantonale. Il couvre en principe la totalité du bassin de population du canton, à l'exception du district de la Broye dont la couverture est assurée, conformément à la volonté des communes de la Broye, par le HIB et le SMUR de la Broye.

2. *Quelles sont les destinations vers lesquelles le SMUR est principalement engagé ?*

Comme précisé en introduction, la prise en charge d'urgence initiale des personnes malades, accidentées ou en danger se fait via la centrale 144 qui régule et engage les services d'ambulance, le SMUR, ou encore, fait elle-même appel à la centrale des hélicoptères de la REGA. Ainsi, le SMUR intervient généralement sur demande de la centrale d'appels sanitaires d'urgence du 144 (en premier échelon), ou plus rarement à la demande des équipes de secours sur place (deuxième échelon). Ce service est déployé dans les cas les plus graves et permet de disposer, en phase préhospitalière de soins médicaux avancés.

Le SMUR fribourgeois intervient dans toutes les localités du canton à l'exception de celles de la Broye. Il intervient également auprès des structures de santé (cabinets, homes, services de réadaptation) ou des sites hospitaliers en cas de transferts inter hospitaliers de patients critiques. Selon le rapport effectué par la société Evaluanda en 2019, la région dans laquelle le SMUR intervient le plus est celle de la Sarine, suivie du Sud, puis de la Singine et de la région de Morat (Lac). Les interventions sont principalement réalisées sur le domicile du patient. Les patients sont ensuite majoritairement envoyés vers l'HFR, le CHUV et l'Inselspital.

3. *Quel est le nombre d'interventions annuelles (degrés 1 et 2) du SMUR basé à Fribourg ?*

4. *Pour comparaison, quel est le nombre d'interventions du SMUR broyard ?*

Tout d'abord, le Conseil d'Etat précise que la notion des urgences de degrés 1 ou 2 est une nomenclature uniquement utilisée en intra-hospitalier, après un triage à l'entrée des urgences et ne concerne donc pas les urgences préhospitalières dont fait partie le SMUR. Tout comme les ambulances, le SMUR peut être engagé en priorité 1 (feux bleus + sirène) ou en priorité 2 (déplacement sans feux bleus + sirène) par la centrale 144. Les cas pris en charge en préhospitaliers sont ensuite classifiés à posteriori par les intervenants selon le score NACA en fonction de leur gravité (de 1 à 7, du moins grave au plus grave).

De plus, avant de considérer et de comparer le nombre moyen d'interventions effectuées chaque année entre les SMUR fribourgeois et broyard, il est important de souligner une différence importante dans les critères d'engagement des deux services ainsi que dans leur intégration avec le fonctionnement global des services d'urgences préhospitalières. De façon plus détaillée, le SMUR fribourgeois recourt à des médecins cadres polyvalents et spécialistes de situations catastrophiques et il n'est engagé que dans des situations médicales très critiques (gravité moyenne des interventions : NACA 4-7). Ce système implique une autonomie plus importante des ambulanciers qui sont aptes à gérer des situations complexes, notamment par le biais de protocoles médicaux délégués ou de système de « fast track » permettant l'envoi de données médicales aux services concernés de l'hôpital. De son côté, le SMUR broyard fonctionne selon les critères d'engagement du canton de Vaud qui sont plus larges et fait intervenir en première ligne des médecins assistants. Ces deux modes de fonctionnement impliquent donc des différences dans le nombre d'interventions annuelles effectuées par les deux structures qui sont difficilement comparables. A noter que le canton de Vaud a révisé en août 2020 ses critères d'engagement du SMUR qui sont actuellement plus restreints, de sorte à suivre le modèle fribourgeois basé sur des médecins avec plus d'expérience. Ce développement va également de facto avec une augmentation de l'autonomie des ambulanciers.

Selon les données 2016-2019, le SMUR fribourgeois effectue en moyenne annuelle 370 interventions, dont environ 30 % sont des transferts inter-hospitaliers médicalisés (122 en moyenne). La majorité des interventions sont classées en NACA 4-7 (impliquant un risque vital). A titre comparatif, le SMUR broyard effectue, selon les données 2016-2019, en moyenne, 450 interventions par an. A relever que cette moyenne tend à diminuer suite à la mise en place progressive de critères d'engagement plus stricts.

5. *Peut-on dire que le SMUR complète le service d'ambulances et que la combinaison des deux est censée répondre aux attentes de la population ?*
6. *Est-il envisageable de coordonner SMUR et service d'ambulances pour le Sud du canton ?*

Comme mentionné plus haut, la coordination de la prise en charge par les cinq services d'ambulances et le SMUR est assurée par la centrale sanitaire 144. Les prestations des deux partenaires sont complémentaires et leur collaboration est centrée sur la prise en charge préhospitalière des cas les plus graves. Dans cette optique, le SMUR collabore déjà avec les différents services d'ambulance, donc également avec le service des ambulances du Sud fribourgeois.

7. *Dans l'affirmative, est-ce qu'une telle offre pourrait remplacer une permanence d'urgences 24/24 ?*

L'offre du SMUR coordonnée avec les services d'ambulance ne pourrait en aucune manière remplacer une permanence d'urgences 24/24. Il ne s'agit ici pas de prestations similaires. Comme mentionné plus haut, le SMUR fait partie de la prise en charge préhospitalière et son déploiement se concentre uniquement sur les urgences les plus graves (tout comme la REGA). De son côté, la permanence médicale est une structure de santé qui permet la prise en charge des urgences non complexes et non vitales, prise en charge qui se fait généralement de manière ambulatoire et sans rendez-vous. Ces prestations sont complémentaires à l'offre de soins des médecins de premier recours.

8. *Comment est financé le SMUR Fribourg et que coûte-t-il chaque année ?*

Le financement du SMUR fribourgeois est assuré en partie via les prestations facturées aux assureurs ou au patient. En plus, les prestations du SMUR fribourgeois, hormis les transferts inter-sites ou inter-hospitaliers, font l'objet d'un mandat de prestations de la DSAS, avec un financement à hauteur de 352 000 francs pour 2020 et de 371 000 francs pour 2021, financement qui couvre donc une partie des coûts de fonctionnement du SMUR.

Pour ce qui est du fonctionnement du SMUR fribourgeois, 5.1 EPT de médecin et 0.2 EPT de secrétaire, travaillant pour le service des urgences de l'HFR, collaborent au sein du SMUR, ce qui permet de garantir une couverture 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 du service. En ce qui concerne les chauffeurs ambulanciers qui conduisent le véhicule du SMUR, ceux-ci sont fournis, d'une part, par le service d'ambulance de la Sarine et, d'autre part, par la central sanitaire 144. Une convention précise le cadre de collaboration.

9. *Et enfin, où (en quel lieu) se situeront les deux premiers « centres de santé » ?*

L'HFR va conduire les projets de centres de santé en collaboration avec les partenaires régionaux et cantonaux et des discussions sont actuellement en cours à ce sujet. Le fait d'articuler ces centres autour d'un nouveau centre hospitalier de soins aigus regroupant la médecine spécialisée et les technologies de pointes permettra d'optimiser les coûts (liés par exemple aux plateaux techniques très coûteux) et garantit un nombre de cas suffisant permettant une reconnaissance par les instances d'accréditation professionnelle.

S'agissant du Sud du canton, les Préfets des districts de la Glâne, de la Gruyère et de la Veveyse ont officiellement fait part de leur volonté de mettre en place un seul centre de santé du Sud à Riaz, des antennes étant prévues respectivement en Glâne et en Veveyse. L'élaboration du projet de centre de santé du Sud a démarré en collaboration entre l'HFR et les trois préfets concernés.

La mise en place d'un deuxième centre de santé est, en principe, prévue en Singine, sur le site de l'HFR Tafers.

22 mars 2021